

FRANCE – Bilan de l'AG des Faucheurs volontaires

Par Christophe NOISETTE

Publié le 15/07/2008, modifié le 27/02/2025

Les 12 et 13 juillet 2008, à Grigny (Rhône) a eu lieu l'Assemblée Générale des Faucheurs volontaires à laquelle participaient plus de 400 personnes. A noter la présence de personnes venues d'Allemagne, de Grande Bretagne, de Suisse ou encore d'Espagne.

Parmi les conclusions à retenir, il a été clairement rappelé qu'en dépit d'une loi qui est censée gérer les OGM, en dépit de la mise en place d'un délit spécial fauchage, les actions de désobéissance civile continueraient, notamment vis-à-vis des essais en champs, qui, rappelons-le, restent légaux, le moratoire ne portant que sur les cultures commerciales. Les essais, pour les militants, sont autant de sources de contaminations, et à ce titre, doivent être interdits, ou à défaut fauchés.

Autre conclusion : le lancement du mouvement des semeurs volontaires. Comme le précise José Bové, "Nous avons décidé de lancer le mouvement des semeurs volontaires afin d'élargir notre action. [...] L'objectif est de dénoncer toutes les formes de privatisation du vivant, en permettant des échanges gratuits de semences". En France, seules les semences référencées dans le catalogue des semences sont autorisées à la vente. Ainsi l'action consistera à semer des semences "illégales". Comme le précise François Dufour, membre de la Confédération paysanne de la Manche, la "privatisation" des semences est apparue au milieu des années 90, "lorsque il a été décidé que les aides publiques devaient être orientées et données uniquement lorsqu'on utilisait des semences du commerce". Première action de ces semeurs volontaires : organiser un contre-sommet pour la défense des semences à l'occasion de la 15ème session du Comité international de bioéthique de l'Unesco prévu pour le 28 octobre à Paris.

Adresse de cet article : <https://infoogm.org/france-bilan-de-lag-des-faucheurs-volontaires/>